

Vaccin contre l'hépatite B : une sombre histoire

Samedi 9 avril 2005 par [amessi2012](#)



Lucienne Foucras est l'auteur de Le Dossier Noir du Vaccin contre l'Hépatite B, mensonge d'Etat ? (éditions du Rocher, 2004). Elle s'est penchée sur le problème de ce vaccin pour des raisons personnelles, qu'elle nous raconte ici. Je la remercie de sa contribution, édifiante et très inquiétante.

Navigation rapide

- [Vaccin contre l'hépatite B : une sombre histoire](#), p1

Vaccin contre l'hépatite B : une sombre histoire

PAR LUCIENNE FOUCRAS

La vaccination massive contre l'hépatite B dans les années 90 a fait des ravages dans la population. Elle n'y a pas déclenché que des scléroses en plaques comme on l'entend dire de tous côtés, mais toutes sortes de graves maladies, parfois mortelles, au minimum handicapantes, qu'elles soient hématologiques, rhumatismales et/ou auto-immunes, et à tous les âges.

Or elle est toujours programmée pour les bébés et pour les adolescents. Hélas, la majorité de nos concitoyens est désinformée, ignore que des enfants ont été gravement atteints et n'a pas encore mesuré combien notre santé est devenue une marchandise.

Auteure du "Dossier Noir du Vaccin contre l'Hépatite B", j'ai perdu mon mari en 1999. Il avait été vacciné en 1996 sans autre raison que sa récente situation de retraité. On vaccinait alors à tout va, et les

retraités étaient ciblés comme population à risque : ils voyageaient. En fait de voyage, ce fut pour lui le dernier, et sans retour.

Pire que la mort fut le calvaire de plus de deux ans et demi qui le conduisit progressivement et implacablement à une paralysie totale. Il était atteint de trois atteintes neuromusculaires simultanées dont la plus grave était une sclérose latérale amyotrophique (SLA) ou maladie de Charcot, maladie relativement rare à l'époque mais dont l'incidence a triplé depuis 1996. Les médecins eurent alors des diagnostics hésitants, des explications embarrassées et contradictoires.

Ils parlèrent d'une "maladie neurologique complexe", n'osèrent parler du vaccin que confidentiellement, et mirent en avant "hasard" et "simple coïncidence". Révoltée par tant de souffrance, d'indifférence et d'irresponsabilité, j'ai décidé, après la mort de mon mari d'enquêter moi-même et de témoigner. Je savais d'avance que toutes les portes me seraient fermées, mais j'avais un atout : ma propre plainte au pénal qui me donnait accès au dossier d'instruction.

Contrairement aux magistrats, aux experts et aux avocats, je n'étais pas liée par le secret de l'instruction. Donc je parlerais. J'avais même le devoir de le faire. Contre l'incrédulité dominante, car ce que je découvrais était en effet incroyable, j'ai travaillé le dossier, recueilli de multiples témoignages, comparé des destins absolument similaires à travers la France, réuni une documentation, et écrit un témoignage dont, j'espère, chacun reconnaîtra le sérieux.

En tout cas, depuis sa sortie en librairie, il n'a reçu aucun démenti de qui que ce soit, mais plutôt de nombreux encouragements. J'ajoute que la justice dispose d'une expertise qui confirme absolument mes doutes, mais le lecteur pourra constater que cela ne suffit pas nécessairement en face de la puissance des laboratoires.

Je ne suis pas la première à avoir écrit sur cette question. Je cite d'ailleurs ceux à qui je suis redevable. Mais j'accuse les pouvoirs publics — ministres de la Santé notamment et Philippe Douste-Blazy en tête — d'avoir lancé une campagne de vaccination massive sans aucune précaution et sans assurer aucun suivi (la

pharmacovigilance a même perdu de vue 99% des enfants vaccinés dans les collèges !), d'avoir menti et de continuer à mentir.

Quelques exemples : 1/les chiffres truqués en 1994 pour faire croire à une épidémie "plus grave que le Sida" 2/ la salive présentée comme vecteur de contamination pour gagner le "marché des collèges" (ils parlent ainsi), effrayer les parents (et même les grands-parents) et les inciter à se faire eux aussi vacciner 3/l'innocuité proclamée du vaccin pour les nourrissons au prétexte qu'ils n'auraient pas de myéline (mais elle se forme peu à peu et le vaccin attend son heure, tout simplement !), argument d'autant plus malhonnête qu'il fait l'impasse sur toutes les autres maladies auto-immunes déjà constatées. 4/sa prétendue utilité pour ces tout-petits et pour les préadolescents, alors que ni les uns ni les autres ne risquent de rencontrer le virus dans l'immédiat (devenus adultes ils se croiront protégés alors que personne ne sait encore la durée de protection du vaccin, et alors ils seront fragilisés — le précédent du BCG devrait à cet égard servir d'alarme) 5/l'affolement entretenu autour de l'hépatite B présentée comme mortelle alors qu'on en guérit naturellement et sans aucune médication dans plus de 90% des cas (on ferait mieux de s'occuper de l'hépatite C) 6/la dramatisation autour des cas d'hépatites B fulminantes en France (une trentaine par an dont même pas une dizaine mortelles, en pourcentage : de 0,5 à 1% des formes aiguës symptomatiques nécessitant des greffes.

Quant aux porteurs chroniques, leur taux par rapport à la population générale n'était que de 0,2% — 0,1% chez les femmes et 0,3% chez les hommes — en 1991. Les 300.000 porteurs chroniques (0,7%) annoncés récemment par l'INVS (Institut de veille sanitaire) ne modifient guère la donne : l'étude a sélectionné une population fragilisée (bénéficiaires de la CMU, chômeurs, immigrés sans revenus, précaires souffrant de pathologies diverses) et ne vaut pas pour la population générale qui y est sous-représentée. De tels biais méthodologiques (surreprésentation - près de 12% - de populations issues de zones endémiques de virus HB et sous-représentation de la population française de naissance englobée dans un pool européen et donc même pas quantifiée, rappellent les estimations hasardeuses des années 94 ou de l'été caniculaire 2003...

7/la réduction des cas d'accidents vaccinaux à la seule sclérose en plaques (elle permet de camoufler derrière la SEP une multitude d'autres pathologies, la plus grave notamment : la SLA, ou les aplasies médullaires (destruction de la moelle) qui ont tué au moins une douzaine d'adolescents), d'éviter de comptabiliser les cas et donc de faire des recherches, d'économiser aussi sur les indemnisations (il y en a eu très peu, mais il y en a eu, preuve que l'Etat, au grand dam des laboratoires, reconnaissait l'accident post-vaccinal).

8/le chantage à l'inconséquence des Français qui seraient les seuls au monde à se plaindre d'accidents vaccinaux (il y a des dizaines de milliers d'accidents aux Etats-Unis, au Canada, en Italie, dans tous les pays qui ont massivement vacciné. Très peu au contraire en Grande-Bretagne qui n'a vacciné que 5% de sa population et connaît cependant moins de cas d'hépatite B que nous qui avons dépassé les 50% et qui avons moins de population immigrée du sud-est asiatique considérée comme porteuse du virus !)

9/l'assurance qu'aucun enfant n'a subi de dommage (alors que la pharmacovigilance suit, sans l'avouer, une cohorte d'enfants de moins de seize ans atteints d'une première poussée de démyélinisation — cohorte "Kidmus" — et qu'elle a recensé plusieurs décès dus à des maladies auto-immunes notamment).

10/la thèse assez désagréable selon laquelle il valait la peine de faire un "déchet" (sic) de quelque milliers de victimes pour en sauver des millions (de quoi ? d'un virus qui avait pratiquement disparu avec les mesures prises pour enrayer le Sida et les maladies nosocomiales transmises par une mauvaise gestion du sang).

11/ les conférences dites de "consensus" réunies à l'initiative des ministres, l'une en septembre 2003 dans la précipitation, juste avant deux procès en Cassation (s'ils ont été perdus, il ne faut pas s'en étonner), l'autre en novembre 2004 pour démolir la thèse du docteur Hernan (triplant le risque de SEP après vaccination) sans même l'avertir, l'entendre ni l'inviter. Ces deux conférences ne rassemblant que des experts adeptes, voire militants du vaccin, liés pour nombre d'entre eux aux laboratoires, exclusion faite de toute voix discordante (il y en a). Donc consensus acquis d'avance, sans transparence ni contradictoire. Etc.

Tant de mensonges pourtant n'ont pas mis en alerte le corps médical... "Le Dossier Noir" montre aussi comment l'assurance-maladie a été ruinée, non seulement par la campagne de vaccination elle-même (où P.D.B a joué un rôle majeur) mais par la montée astronomique des affections de longue durée (ALD) qu'elle a occasionnées depuis 1996 (voir courbe de la CNAM révélée en octobre dernier, trop tard malheureusement pour que j'aie pu l'insérer dans mon livre, mais qu'on peut se procurer sur le site de la CNAM).

Je montre comment nos organismes de santé publique et nos institutions médicales les plus prestigieuses ont camouflé pendant plus de dix ans un scandale encore plus grand (de l'avis des spécialistes) que celui du sang contaminé. Cette collusion avec les laboratoires a été dénoncée récemment à propos du Vioxx et du Celebrex, mais pas encore à propos de ce vaccin (c'est un vaccin, donc par définition intouchable). Comment nos responsables politiques ont refusé une enquête parlementaire en se référant à une ordonnance de 1957, malgré l'insistance de certains députés (Verts principalement).

Comment des lois ont été votées et aussitôt détournées de leur objectif (loi Fauchon notamment) pour protéger les plus hauts responsables. Comment procède l'industrie pharmaceutique pour exercer son influence sur l'opinion, sur le corps médical, et même sur certains magistrats, maniant, selon les nécessités ou la cible visée, séduction, pressions (sur un juge), menaces (contre des journalistes), représailles (Martin Winckler évincé de France Inter) ou acharnement judiciaire (contre un expert jugé récalcitrant - le Dr Marc Girard - ou une avocate - Me Gisèle Mor - jugée trop tenace).

Comment l'"establishment" médico-pharmaceutique fait taire toute opposition, empêchant notamment les chercheurs ou experts jugés "dissidents" de publier dans des revues scientifiques, ou les discréditant s'ils sont parvenus enfin (docteur Hernan) à franchir les barrages.

Comment il influence la plupart des experts qu'on retrouve partout juges et parties dans les procès au point qu'il est pratiquement impossible à une victime d'obtenir une expertise qui ne la défavorise pas. Comment enfin il infiltre certaines associations de patients et joue habilement de la culture pastorienne de nos médecins (même la

revue "Prescrire", pourtant réputée indépendante, s'est laissé surprendre et dans son enthousiasme a donné la "pilule d'or" à ce vaccin en 1981. Elle n'a malheureusement pas beaucoup bougé pendant vingt ans !).

Difficile de critiquer un vaccin en France ! J'invite aussi les familles à observer un fait troublant : le DT Polio et le T Polio d'Aventis-Pasteur ne sont plus fabriqués. Le Revaxis censé les remplacer (10€23 contre 6€70, tant pis pour l'assurance-maladie) ne peut être administré qu'à partir de 6 ans.

Que reste-il alors aux parents qui tiennent à respecter l'obligation vaccinale pour les moins de 6 ans sinon à consentir à une vaccination élargie à trois autres vaccins seulement facultatifs mais insérés dans la même injection, et qui comprennent du virus HB ? Voudrait-on par hasard écouler des stocks un peu en catimini ?

On a compris maintenant, je pense, pourquoi j'ai écrit, pourquoi je me bats et continuerai à me battre bien que le rapport de force soit dérisoirement contre moi. Ce que j'ai écrit n'est pas du roman. J'ai essayé cependant de rendre facile la lecture de mon témoignage pour que son message passe mieux : vigilance.

Vigilance particulière pour nos enfants, car ce sont eux aujourd'hui (et non plus les adultes, et pour cause !) qui sont visés. Vigilance aussi pour nos adolescents ou pour les jeunes qui pourraient être contraints à une course au faux carnet de vaccination pour entrer dans le monde du travail, si on leur imposait ce vaccin. N'oublions pas : il y a des stocks à écouler. A chacun de bien mesurer les enjeux."

Lucienne Foucras